

**AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES**

**Référence du Projet : P-ML-DB0-015**

PROJET D'AMENAGEMENT ROUTIER DE LA BRANCHE MALIENNE DE LA  
TRANSSAHARIENNE PHASE 2 « SECTION BOUREM – KIDAL »

**AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES**

Le Gouvernement de la République du Mali a sollicité un financement de l'Union européenne et du Groupe de la Banque Africaine de Développement, afin de couvrir le coût du PROJET D'AMENAGEMENT ROUTIER DE LA BRANCHE MALIENNE DE LA TRANSSAHARIENNE PHASE 2 « SECTION BOUREM – KIDAL ». Tout décaissement dans le cadre d'un contrat signé sera subordonné à l'approbation dudit financement par la Banque Africaine de Développement, administrateur des Fonds de l'Union européenne dans le cadre d'une convention de délégation indirecte (PAGODA) entre la BAD et l'Union européenne.

Ce projet vise les principaux objectifs suivants : contribuer au renforcement de l'intégration économique et de la coopération régionale entre pays membres du Comité de Liaison de la Route Transsaharienne (CLRT) à travers la promotion des échanges commerciaux entre les pays du Maghreb arabe avec les pays subsahariens (Mali-Tchad-Niger-Nigéria) et au désenclavement des pays de l'hinterland. Il vise spécifiquement à créer une liaison routière permanente de bon niveau de service entre le Mali et le Niger et de lever les entraves à la circulation en vue de réduire les coûts généralisés du transport et de promouvoir les échanges économiques entre les deux pays.

Le projet comporte les composantes suivantes : (A) Aménagement de routes ; (B) Aménagements et appuis connexes ; (C) Gestion du projet.

Toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financés par les ressources de la Banque, se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« Politique de la BAD »), édition octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. Plus particulièrement, les acquisitions seront effectuées comme suit :

- a) Les acquisitions de Biens, Travaux et Services de consultants ci-après se feront conformément au système de passation des marchés du pays («Système National») incarné par le décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des délégations de service public (CMP) et son modificatif le décret N° 2016-0920/P-RM du 6 décembre 2016, y compris ses divers textes d'application :

**Travaux :**

(i) les travaux et mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement (ii) l'aménagement de forages; et (iii) l'aménagement de zones de pâturage seront acquis par appel d'offres ouvert en plusieurs marchés. (i) Les infrastructures d'appui aux groupements de femmes et jeunes pour la transformation et conservations des produits d'élevage; et (ii) les infrastructures scolaires et sanitaires seront acquises en plusieurs marchés par Demande de renseignement et de prix à compétition restreinte (DRPR) ou Demande de renseignement et de prix à compétition ouverte (DRPO).

**Biens :** toutes les acquisitions de biens : matériel roulant et matériel divers ; matériel Informatique ; mobilier et équipements divers ; équipements pour l'appui aux groupements de femmes et jeunes pour la transformation et conservations des produits d'élevage et énergie solaire seront acquises en plusieurs marchés par Demande de renseignement et de prix à compétition restreinte (DRPR) ou Demande de renseignement et de prix à compétition ouverte (DRPO).

**Services :** (i) les services relatifs aux études, contrôle et surveillance des travaux connexes ; (ii) étude sur la stratégie de développement de la zone ; (iii) Sensibilisation au VIH/SIDA, à la mobilisation sociale, à la protection de l'environnement à la malnutrition, à la sécurité routière et à la violence basée sur le Genre ; et (iv) Suivi-Evaluation de l'impact socio-économique du projet seront acquis sur la base de listes restreintes de firmes et par la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC).

- b)** Toutes les autres acquisitions non mentionnées au point (a) ci-dessus se feront conformément aux Méthodes et Procédures d'Acquisition de la Banque (MPAB), il s'agit notamment de :

**Travaux :** (i) les travaux d'aménagement suivants : tronçon Bourem-Tarkint, y compris contournement (lot 1 : 86,8 Km) ; (ii) tronçon Tarkint-Anéfis (Lot 2 : 91,2 Km) ; (iii) tronçon Anéfis-Kidal (Lot 3 : 107,8 Km) seront acquis par Appel d'offres ouverts ;

**Services :**

Les services suivants : (i) l'actualisation des études, (ii) le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des lot 1, 2 et 3 de la route ; (iii) l'étude technique de la route Anefis-Tessalit-BordjBaji-Moctar (385 Km) ; (iv) l'audit technique et de sécurité routière ; et (v) l'audit de la passation des marchés du projet seront acquis sur la base de listes restreintes de firmes et par la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC).

Les services relatifs à l'élaboration du manuel de procédures administratives, comptables et financières seront acquis sur la base d'une liste restreinte de firmes et par la méthode de sélection basée sur les qualifications du consultant (SQC).

Les services relatifs à l'audit comptable et financier du Projet seront acquis sur la base de listes restreintes de firmes et par la méthode de sélection au moindre coût (SMC).

Les services de consultants individuels seront acquis sur la base d'une liste restreinte pour le Spécialiste en acquisitions.

**Conventions :** Des conventions seront signées par entente directe avec des organismes étatiques spécialisés ci-après : l'Agence nationale de la sécurité routière (ANASER) pour la sensibilisation à la sécurité routière ; l'Institut national de formation professionnelle pour le bâtiment, les transports et les travaux publics (INFP/BTP) pour la formations des entreprises locales ; et le Génie Militaire pour l'ouverture et la dépollution du tronçon Bourem-Kidal.

| Les dossiers d'appel d'offres devraient être disponibles en (indiquer le mois et l'année).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

**DIRECTION NATIONALE DES ROUTES Adresse :** Avenue de la Liberté ; BP 1758 ;  
Personne à contacter : **M. Mamadou Naman KEITA**, Directeur National ;  
Téléphone : (+223) 20 22 40 96 et (+223) 66 72 06 45 ;  
Email : [mkeita@dnr.gouv.ml](mailto:mkeita@dnr.gouv.ml) / [badamadou4@yahoo.fr](mailto:badamadou4@yahoo.fr)  
Bamako - MALI